

LISTE DES DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En fonction de votre juridiction et de celle du contrôleur CNH, vous pouvez exercer certains droits à la vie privée sur vos données personnelles, parmi lesquels les vôtres :

- Le **droit d'accès (Know)**, qui permet à la personne concernée d'accéder aux données à caractère personnel qu'un responsable du traitement détient à son sujet et d'obtenir des informations à leur sujet.
- Le **droit à l'effacement (suppression)**, qui est le droit d'obtenir l'effacement de données à caractère personnel. Ce droit est également connu sous le nom de "droit à l'oubli".
- Le **droit de rectification (correction)**, qui est le droit des personnes concernées de faire mettre à jour toute information personnelle inexacte détenue à leur sujet par une entreprise.
- Le **droit de restreindre le traitement**, ce qui signifie qu'une personne peut limiter la façon dont une organisation utilise ses données.
- La **portabilité des données**, qui permet aux individus d'obtenir et de réutiliser leurs données personnelles à leurs propres fins dans différents services. Elle leur permet de déplacer, de copier ou de transférer facilement des données à caractère personnel d'un environnement informatique à un autre, de manière sûre et sécurisée, sans en affecter les possibilités d'utilisation.
- **Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé**, y compris le profilage, produisant des effets juridiques à son égard ou l'affectant de manière significative de façon similaire.
- Le **droit d'opposition**, qui est le droit d'une personne concernée d'exiger d'une entreprise qu'elle ne traite pas ses données personnelles.
- Le **droit de retirer son consentement**, c'est-à-dire que toute personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment
- Le **droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**, qui prévoit qu'une personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si elle considère que le traitement des données à caractère personnel la concernant est contraire à la législation applicable en matière de protection de la vie privée.
- Le **droit de refuser le marketing direct**, qui prévoit qu'une personne peut demander à l'entreprise de cesser d'utiliser ses données personnelles pour lui faire du marketing direct, que ce soit par courrier électronique, téléphone, courrier, télécopie ou autre moyen.
- Le **droit de refuser la "vente" ou le "partage" de vos données personnelles**, qui prévoit qu'une personne peut demander aux entreprises de cesser de vendre ou de partager ses informations personnelles, telles que définies par la loi applicable.
- Le **droit de limiter l'utilisation de vos données personnelles sensibles**, qui prévoit qu'une personne peut demander aux entreprises de n'utiliser ses données personnelles sensibles (par exemple, son numéro de sécurité sociale, ses informations de compte financier, ses données de géolocalisation précises ou ses données génétiques) qu'à des fins limitées, par exemple pour vous fournir les services que vous avez demandés.
- Le **droit à la confirmation de l'existence du traitement**, qui donne à la personne concernée le droit d'obtenir la confirmation que le traitement de ses données à caractère personnel est effectué par un responsable du traitement.
- Le **droit à l'information sur les données partagées**, qui permet à la personne concernée d'obtenir des informations sur les entités publiques et privées avec lesquelles le responsable du traitement a partagé des données à caractère personnel.
- Le **droit de comprendre le consentement**, qui donne à la personne concernée le droit d'être informée de la possibilité de refuser son consentement et des conséquences d'un tel refus
- Le **droit de demander la conformité du traitement**, qui permet à une personne concernée d'obtenir des informations sur le traitement de ses propres données personnelles et de savoir si ces données sont traitées conformément aux objectifs spécifiés.
- Le **droit de demander une indemnisation**, qui donne à la personne concernée le droit de demander une indemnisation au cas où elle aurait subi des dommages en raison du traitement illégal de données à caractère personnel
- **Droit de demander la notification des actions d'effacement, de rectification et de correction prises à votre demande**, ce qui permet à la personne concernée d'être informée qu'une action a été entreprise par le contrôleur CNH auprès des tiers auxquels vos données personnelles sont transférées par le contrôleur CNH, à la suite d'une demande de confidentialité soumise par la personne concernée.
- **Droit de désindexer les résultats de recherche en ligne**, qui donne à la personne concernée le droit de désindexer les résultats de recherche en ligne contenant des données personnelles sensibles, des données personnelles concernant

un enfant, des données personnelles excessivement détaillées et des données personnelles inexactes, périmées, incomplètes, non pertinentes ou trompeuses.

- le **droit de désignation**, qui permet à la personne concernée de désigner une autre personne qui exercera les droits de la personne concernée en cas de décès ou d'incapacité de cette dernière

Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois applicables en matière de protection de la vie privée. Conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée, vous avez également le droit de ne pas faire l'objet d'un traitement discriminatoire de notre part en raison de l'exercice de vos droits en matière de protection de la vie privée.